

LE MOT DU PRESIDENT

Vous allez découvrir, dans ce programme, les sorties et les voyages qui vous sont proposés pour l'année 2018.

En préambule de celui-ci il vous est rappelé les modifications qui avaient été validées par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2016, concernant la participation financière de l'Amicale pour les sorties et les voyages. Ces modifications sont reconduites pour 2018.

D'autres informations pratiques vous permettront de préparer plus facilement vos projets.

Un voyage a fait l'objet d'une procédure exceptionnelle, c'est la croisière sur le Rhin qui dès la pré-inscription a remporté un vif succès. Afin de satisfaire la demande et garantir le nombre de places, le Conseil d'Administration a été saisi par la commission voyages pour valider l'engagement auprès du voyageur, qui a cautionné financièrement Croisi-Europe pour réserver toutes les cabines. Ceci explique que ce voyage a été « bouclé » avant l'édition du catalogue.

2018 sera l'année du 30^{ème} anniversaire de l'Amicale ; nous avons choisi de fêter cet événement majeur avec vous en regroupant « banquet annuel et anniversaire ». L'organisation de cette journée « festive » est à l'étude et des informations s'y rattachant vous seront données dans le prochain bulletin d'Amical'Echos.

Au niveau des sorties, ce programme se décompose en deux parties. Les sorties validées en terme de dates et de coûts et les sorties qui restent à programmer.

Il sera mis à votre disposition, sur le site de l'Amicale, un petit questionnaire très simple, qui vous permettra, si vous le souhaitez, d'exprimer vos remarques sur le déroulé de votre voyage.

Les membres de la commission sorties et voyages sont à votre disposition pour vous accompagner tout au long de l'année prochaine. Ils seront présents à Bécheville le mardi 19 septembre prochain, pour vous présenter les sorties et les voyages et répondre à vos questions les concernant. Nous comptons sur votre présence.

Amitiés,

Philippe BRONNE.

PARTICIPATION DE L'AMICALE sur SORTIES 2018

POUR LES TITULAIRES

Sur chaque fiche d'inscription vous avez maintenant le **PRIX NET** c'est-à-dire **toutes participations de l'Amicale déduites.**

Transport en autocar		participation maximum déduite du prix de revient
Paris : Ile de France autres départements	10 € 20 €	
1/2 j. - sans repas		
Prix de revient < 65€	gratuit	17 €
Prix de revient + 65€	gratuit	32 €
1/2 j. - avec repas	gratuit	32 €
Journée entière + repas	gratuit	37 €

* dans la limite de 50% du prix de revient et d'un PRIX NET minimum de 35 €



PARTICIPATION DE L'AMICALE sur les VOYAGES 2018

POUR LES TITULAIRES

Désormais pour chaque voyage, à la fin du descriptif ou sur la fiche d'inscription vous avez le **prix titulaire BRUT**. Lors de l'appel du solde du voyage, ce prix "brut" sera diminué de l'acompte versé lors de l'inscription et de la "**PARTICIPATION DE L'AMICALE**" en fonction des voyages déjà faits dans l'année civile.

25 € / jour avec un maximum annuel de 225 € (soit 9 jours)



Date du voyage	Voyage	Nombre de jours	Si 1er voyage 2018 PARTICIPATION déduite du solde à payer	solde PARTICIPATION à déduire sur voyages suivants *	cette colonne vous est réservée pour suivre votre PARTICIPATION
du 1er au 5/4/2018	CROISIERE SUR LE RHIN	5	125 €	100 €	
du 02 au 05/05/2018	BORDEAUX	4	100 €	125 €	
du 13 au 17/05/2018	LAC DE GARDE	5	125 €	100 €	
du 22 au 31/05/2018	ALBANIE, METEORES (Grèce)...	10	225 €	0 €	
du 8 au 15//06/2018	BALEARES	8	200 €	25 €	
du 20 au 27/06/2018	ECOSSE	8	200 €	25 €	
du 8 au 15/09/2018	ANDALOUSIE ~ séjour balnéaire	8	200 €	25 €	
ou du 8 au 22/09/2018		15	225 €	0 €	
du 30/09 au 11/10/18	IRAN	12	225 €	0 €	

* pas de report possible sur l'année suivante

COMPLEMENT D'INFORMATIONS

Rappels :

- En préalable à toute inscription aux voyages ou sorties, vous devez compléter votre bulletin d'adhésion à l'Amicale, remplir un chèque de **21 € par personne inscrite** à l'ordre de l'AAA/MU et adresser l'ensemble à :

Liliane CAROFF
11 allée du Gros Chêne 78480 VERNEUIL SUR SEINE
Tel. 01 39 71 79 54 ou 06 74 46 47 24

- **Pour les inscriptions aux voyages et aux sorties, il est conseillé d'envoyer, LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, votre chèque à l'adresse indiquée sur la fiche même avant la date de clôture des inscriptions.**

- Pour chaque voyage ou sortie, un membre de la commission est désigné ; c'est auprès de lui que vous obtiendrez les informations complémentaires concernant ce voyage ou cette sortie.

- Pour les voyages avec présence d'un guide/accompagnateur, celui-ci aura en charge le règlement de tous les incidents qui pourraient survenir pendant le voyage.

- En cas de surnombre, la commission appliquera l'article 3 du règlement intérieur, texte rappelé page suivante.

- **Pour les voyages à l'étranger, vous devez disposer :**

- **pour certains pays, d'une carte d'identité en cours de validité.**
- **d'un passeport également en cours de validité,**
- **de la carte de sécurité sociale européenne pour les voyages en Europe ;**
 - Elle est valable dans tous les pays de l'espace économique européen, ainsi qu'en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse. **Il est donc vivement conseillé à nos adhérents qui se sont inscrits aux voyages en Europe de se munir de cette carte.**
 - Cette carte individuelle et nominative, valable deux ans, est totalement gratuite. Elle ne remplace pas la carte vitale, on ne peut l'utiliser en France. Ce n'est pas non plus un moyen de paiement.

Dispense d'avance de frais :

En cas de besoin de soins médicaux durant votre séjour, vous présenterez cette carte aux professionnels de santé, médecins, pharmaciens et **hôpitaux ou service public.** Selon le pays où vous séjournerez, vous bénéficierez de la dispense d'avance des frais médicaux (un ticket modérateur pourra cependant vous être demandé).

Vous devrez conserver les prescriptions et factures relatives aux soins médicaux dont vous avez bénéficié. A votre retour en France, vous devrez présenter les justificatifs à votre organisme d'assurance maladie.

Vous devez demander votre carte à votre organisme de Sécurité Sociale, par téléphone au 3646, par internet (www.ameli.fr) ou directement à votre caisse.

Aucun document particulier n'est à fournir.



Ces contrôles sont de votre responsabilité.

Enfin, pour toute information veuillez contacter le responsable de votre sortie ou le responsable de la commission :

Philippe BRONNE
5 square Watteau
78330 FONTENAY LE FLEURY
Tel. 06 74 44 03 90

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR

Article 3 – Voyages – sorties - spectacles

L'Amicale diffuse à diverses occasions des propositions de voyages, sorties et spectacles élaborées par la commission voyages. Elles sont approuvées par le président et présentées au Conseil d'Administration. Les spectacles et les sorties qui demandent un délai de réponse très court, sont soumis uniquement au président.

Les inscriptions doivent être faites à l'aide des formulaires joints.

Les inscriptions sont acceptées uniquement pour les membres à jour de leur cotisation de l'année en cours.

Pour chaque proposition deux prix sont indiqués, celui des membres titulaires et celui des membres invités. Pour ces derniers, le prix annoncé correspond au montant des prestations.

Les sorties, spectacles, voyages sont classifiés en 4 catégories distinctes :

- **Catégorie 1** : spectacles, sorties d'une journée.
- **Catégorie 2** : voyages de 2 à 4 jours
- **Catégorie 3 et Catégorie 4** : Chaque année la commission voyages définit la classification (3 ou 4) en fonction de la durée du séjour et/ou de la distance, de la destination.

La catégorie dans laquelle chacun des voyages s'inscrit est précisée dans le catalogue.

Après examen de la situation dans la mesure où les finances de l'amicale le permettent et avec l'accord de la commission, l'interlocuteur étudiera avec le voyageur les diverses possibilités de satisfaire toutes les demandes *.

EN CAS DE SURNOMBRE, les critères suivants sont appliqués :

1. Dans tous les cas, la priorité est donnée aux membres titulaires conformément à l'article 4 des statuts.
2. Les inscriptions parvenues hors délai ne sont pas prises en compte.
3. **Pour la CATEGORIE 1** :
 - Le classement sera établi en fonction de l'ordre d'arrivée
4. **Pour les CATEGORIES 2, 3, et 4** :
 - Les membres titulaires, qui n'ont pas effectué de voyages ou sorties de la **même catégorie** l'année passée sont prioritaires (ou n-2 si nécessaire).
 - Les membres des commissions et membres du bureau auront un bonus dans la forme suivante : déduction d'un voyage de même catégorie dans l'année n-1.
 - En cas d'égalité, il sera tenu compte en premier du nombre de jours du ou des voyages effectués dans la catégorie concernée avec n-2 si nécessaire.
 - En dernier recours, il sera effectué un tirage au sort parmi les adhérents qui totaliseront dans la catégorie concernée avec n-2 si nécessaire le plus petit nombre de jours effectués.
 - La liste officielle des participants retenus et en attente pour un voyage, sortie ou spectacle est arrêtée sur propositions des membres de la commission voyages et de son responsable. L'interlocuteur du voyage concerné se charge de prévenir dès que possible les membres non retenus et la trésorière leur retournera les chèques d'acomptes.

* Si un second voyage venait à être organisé pour les personnes non retenues après application des critères énoncés, ces dernières devront accepter des conditions financières éventuellement différentes de celles données dans le catalogue.



**LES CHEQUES SERONT LIBELLES A L'ORDRE DE L' AAA/MU ET
SERONT ADRESSES AUX INTERLOCUTEURS DES SPECTACLES,
SORTIES OU VOYAGES DONT LE NOM ET L'ADRESSE FIGURENT
SUR LE BULLETIN D'INSCRIPTION**

MERCI

LA COMMISSION VOYAGES

NOTA

Ne pas oublier que le bulletin d'adhésion et le chèque correspondant sont
à envoyer à : Liliane CAROFF 11 allée du Gros Chêne 78480 VERNEUIL SUR SEINE.

**Si vous faites des sorties ou des voyages avec l'Amicale, pensez à
joindre un RIB à votre bulletin d'adhésion !!!!**

En cas de remboursement partiel ou total suite à une annulation, vous
serez remboursé plus vite tout en ayant fait gagner beaucoup de temps à
la trésorière et économiser des frais de courrier à l'Amicale !!!!

Merci d'avance

RAPPEL

**Le Conseil d'Administration a voté, lors de sa réunion du
8/06/2010 le texte suivant :**

Catastrophes naturelles

« En cas de problèmes (comme par exemple ceux causés par le volcan Islandais) si
le tour opérateur ne prend pas en charge les frais d'hôtel et de restauration, ces
frais resteraient à la charge de l'adhérent. »